



Article 27 sensibilise et facilite l'accès à la participation culturelle ; ses actions sont destinées aux citoyens qui subissent une situation de pauvreté.

- En facilitant l'accès à une diversité de manifestations culturelles (tarif réduit via le ticket Article 27, sorties collectives,...)
- En proposant des animations de réflexion autour de la culture
- En initiant des ateliers artistiques et des stages (sur les thèmes de la culture, de l'art contemporain,...)

**THÉÂTRE, CINÉMA,
DANSE, MUSIQUE, EXPO-
SITIONS, FESTIVALS...
Tout ça pour un prix
démocratique !**

Pour qui ?

Pour toute personne inscrite dans une association luttant contre la pauvreté et partenaire d'Article 27 (CPAS, centres d'insertion socioprofessionnelle, centres d'alphabétisation, maisons de quartier, maisons d'accueil,...).

Si vous bénéficiez d'une aide sociale, demandez plus d'informations à votre travailleur social ou contactez-nous !

Retrouvez l'agenda des événements accessibles et le programme des activités gratuites et à moins de 3 euros sur www.article27.be/bruxelles

**Article 27 # Bruxelles / 02/646 30 28
bruxelles@article27.be**